



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.85/7



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR
LA MÉDITERRANÉE**

11 mai 2018
Français
Original : anglais

85^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 18 et 19 avril 2018

Rapport : Conclusions et recommandations

Par souci d'économie et de protection de l'environnement, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2018

Table des matières

	Pages
Rapport	1-9
ANNEXES	
Annexe I	Liste de participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. Conformément à l'alinéa 2 de l'article IV du mandat du Bureau et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la quatre-vingt-cinquième réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles s'est tenue les 18 et 19 avril 2018 à Athènes (Grèce).

Participation

2. La Présidente du Bureau, Mme Klodiana Marika (Albanie), les Vice-Présidents : M. Charalambos Hajipakkos (Chypre), M. Ahmed Kassem Sheta (Égypte), M. Oliviero Montanaro et Mme Silvia Sartori (Italie), M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou (Tunisie), et le Rapporteur, Mme Ivana Stojanovic (Monténégro), ont participé à la réunion du Bureau. Mme Marijana Mance (UE) a participé à la réunion en qualité d'observatrice. Le secrétariat a été représenté par l'Unité de coordination (Coordonateur, Coordonateur adjoint, Administrateur de programmes). La liste des participants est jointe à l'annexe I du présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. Mme Klodiana Marika, Présidente du Bureau, a ouvert la réunion le 18 avril 2018 à 9 h 30. Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants à leur première réunion organisée pour la période biennale 2018-2019.

4. Le Coordonateur a également souhaité la bienvenue aux participants.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/1 (Annexe II). Aucune question supplémentaire n'a été ajoutée au titre du point 7 de l'ordre du jour « Questions diverses ».

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activité pour la période janvier-mars 2018

6. Le Coordonateur a présenté le « Rapport du secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période janvier-mars 2018 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/3). Il a fait ressortir les points essentiels du document, notant que l'on s'était efforcé d'établir un rapport bien ciblé et concis. Il a également présenté le « Rapport du secrétariat sur l'état d'avancement de l'application des décisions de la vingtième session de la Conférence des Parties » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/4).

7. Dans sa présentation, le Coordonateur a souligné que les travaux s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail et des autres décisions de la vingtième session de la Conférence des Parties avaient démarré très tôt au cours de la période biennale. L'accent a été particulièrement mis sur la trente-quatrième réunion du Comité exécutif de Coordination, tenue du 5 au 7 février 2018 à Sophia-Antipolis (France), et sur l'importance qu'elle revêtait dans la coordination des travaux du secrétariat à un stade précoce. En outre, le Coordonateur a évoqué les domaines saillants dans lesquels des progrès ont été faits au cours du premier trimestre durant la période biennale, structurés autour des thèmes de la Stratégie à moyen terme 2016-2021.

8. Parmi les domaines saillants on pouvait notamment citer les travaux sur les questions d'information et de communication, la préparation du cadre commun régional sur la gestion intégrée des zones côtières, la mobilisation des ressources et en particulier le « Programme méditerranéen (MedProgramme) » financé par le FEM : « Renforcement de la sécurité environnementale », la coopération bilatérale avec l'Italie, l'état de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par les Parties contractantes, et les progrès accomplis dans l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre.

9. Les membres du Bureau se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités menées et de leur démarrage rapide, ainsi que de la structure du rapport (document plus ciblé et plus concis).

10. Au cours de la discussion, un membre du Bureau a souligné qu'il importait que les points focaux des composantes du Plan d'action pour la Méditerranée soient impliqués dans les activités des composantes correspondantes du Plan d'action pour la Méditerranée au cours de la période intersession et tenus informés de ces activités. Le Coordonnateur a fait observer que les tableaux de planification et de priorités établis par le secrétariat constituaient un outil pertinent. Ces tableaux permettaient aux composantes du Plan d'action pour la Méditerranée de soumettre des mises à jour concernant les activités pertinentes du programme de travail 2018-2019 à leurs points focaux respectifs afin qu'ils puissent suivre sa mise en œuvre.

11. Il a également été souligné que la coordination entre les projets portant sur des questions spécifiques et les activités pertinentes financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la méditerranée (MTF) et les contributions volontaires devait être améliorée. L'exemple de la planification de l'espace marin et de la gestion intégrée des zones côtières a été cité, en lien avec la préparation du cadre régional commun et les travaux du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) pour assurer la coordination des efforts et les synergies entre les projets pertinents, tels que « le projet du FEM dans la région de l'Adriatique », le financement dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Italie et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF).

12. Par ailleurs, le Bureau a abordé la question de l'information et de l'implication des points focaux dans l'élaboration du mémorandum d'accord par les composantes du Plan d'action pour la Méditerranée, pour qu'ils puissent contribuer de manière appropriée en vue de renforcer la coopération et la coordination.

13. Le Bureau s'est dit satisfait de la compilation des fiches de projets préparées par le secrétariat en vue de la réunion des points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée et de la vingtième session de la Conférence des Parties et a demandé au secrétariat de fournir régulièrement des informations sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets portant sur la mise en œuvre du programme de travail, en mettant périodiquement à jour les fiches de projets.

14. Suite à une question du Bureau sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique et la préparation du rapport 2023 du Bilan de santé de la Méditerranée, le secrétariat a fourni les informations suivantes : a) des travaux pertinents étaient en cours avec les Parties contractantes afin de mettre en œuvre le Programme de surveillance et d'évaluation intégrée (IMAP) au niveau national ; b) le mandat et la définition d'emploi du Spécialiste de la gestion des programmes (Expert chargé du rapport du Bilan de santé) à l'Unité de coordination ont été préparés et étaient prêts à être envoyés au siège aux fins de classification, afin que le poste puisse être pourvu en janvier 2019 ; c) les préparatifs de la réunion régionale des groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur les bonnes pratiques de mise en œuvre de l'IMAP prévue en juillet 2018 étaient en cours ; et d) la feuille de route et l'évaluation des besoins pour l'établissement du rapport 2023 du Bilan de santé de la Méditerranée étaient en cours de préparation et seraient prêts avant fin 2018.

Conclusions :

15. **Le Bureau se félicite des travaux menés tels que présentés par le secrétariat, ainsi que des efforts déployés et des résultats obtenus à ce jour.**

16. **Le Bureau prie l'Unité de coordination de demander aux composantes du Plan d'action pour la Méditerranée de fournir deux fois par an à leurs points focaux thématiques respectifs des mises à jour concernant les activités correspondantes du programme de travail 2018-2019, afin de leur permettre de suivre sa mise en œuvre.**

17. **Le Bureau demande à l'Unité de coordination :**

- a) **De fournir des conseils juridiques sur le processus d'élaboration et de souscription des mémorandums d'accord intéressant la mise en œuvre des programmes de travail, que le Bureau examinera lors de sa quatre-vingt-sixième réunion ;**
- b) **De demander aux composantes du Plan d'action pour la Méditerranée d'impliquer les points focaux thématiques concernés dans le processus d'élaboration des mémorandums d'accord afin de permettre une contribution adéquate et de renforcer la coopération et la coordination ;**
- c) **De fournir régulièrement des informations sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets intéressant la mise en œuvre des programmes de travail, en s'appuyant sur la mise à jour régulière des fiches de projets.**

18. **Le Bureau reconnaît les travaux menés en vue de donner suite à la décision IG.23/6 portant sur la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national et l'organisation de réunion axée sur les bonnes pratiques pour le promouvoir. Le Bureau a demandé que la feuille de route et l'évaluation des besoins pour l'établissement du Rapport 2023 du Bilan de santé de la Méditerranée, préparées en étroite collaboration avec le groupe de coordination de l'approche écosystémique, soient soumises pour examen à sa quatre-vingt-sixième réunion.**

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du secrétariat sur les questions financières et administratives

19. Le Coordonnateur a informé la réunion des progrès accomplis en ce qui concerne la situation financière, présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5 « Rapport du secrétariat sur les questions financières et administratives ». Il a souligné l'importance de recevoir rapidement les contributions des Parties contractantes, afin de permettre au secrétariat de démarrer la mise en œuvre des activités en se basant sur le budget approuvé par la Conférence des Parties. Par ailleurs, en plus des contributions incluses dans le document susmentionné, l'Italie a également contribué au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, portant le taux de collecte en 2018 à 29,47 % au moment où se tenait la réunion. Il a également été indiqué que le secrétariat ne disposait actuellement pas d'un spécialiste de la gestion des fonds, étant donné que ce poste avait été laissé temporairement vacant par son titulaire et que le recrutement pour le remplacer de manière provisoire était en cours.

20. Des inquiétudes ont été exprimées par le Bureau au sujet de la vacance actuelle du poste de spécialiste de la gestion des Fonds et des éventuelles conséquences sur les travaux du secrétariat.

21. Le Coordonnateur a indiqué que le transfert du fonctionnaire était effectué conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies et il a souligné que le siège fournissait un appui constant à l'Unité de coordination pour garantir le déroulement harmonieux des activités administratives et financières du PAM dans l'intervalle.

Conclusions :

22. **Le Bureau exprime sa satisfaction devant le niveau élevé de contributions reçues pour l'année 2017. Il demande aux Parties contractantes de payer leurs contributions pour 2018 et leurs arriérés dès que possible. Il demande à l'Unité de coordination d'élaborer, en consultation avec le siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, une proposition tendant à mettre en place un mécanisme permettant de garantir que le calendrier de paiement des contributions n'affecterait pas la mise en œuvre du programme de travail, que le Bureau examinerait à sa quatre-vingt-septième réunion.**

23. **Le Bureau prend note des mesures prises par le secrétariat s'agissant des arriérés de plus de 24 mois et demande au secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer ces arriérés et de lui faire rapport ainsi qu'aux Parties contractantes, sur les résultats obtenus. Le Bureau prie également l'Unité de coordination de se concerter avec le siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le cas échéant, pour définir les moyens de se pencher sur la question des arriérés de longue date et leur impact sur l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de travail.**

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

24. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6).

25. Les participants à la réunion ont examiné les questions récapitulées dans les paragraphes suivants.

- A. Ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

26. Le Coordonnateur a fait le point sur les questions relatives à la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

27. Le Coordonnateur a indiqué que, depuis la dernière réunion du Bureau, le Dépositaire avait communiqué au secrétariat le dépôt des instruments suivants de ratification ou d'adhésion : a) l'instrument de ratification du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières par le Liban ; b) l'instrument d'adhésion au Protocole « Prévention et situations critiques » par le Liban ; et c) l'instrument de ratification du protocole « Offshore » par la Croatie. Il a également fourni à la réunion des informations récentes sur l'état d'avancement des processus de ratification communiquées par d'autres Parties contractantes.

28. Le Bureau a examiné la question et donné des orientations à ce sujet.

Conclusions :

29. **Le Bureau prend note de l'état actuel de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à ratifier sans délai les instruments juridiques appropriés, en particulier le texte amendé du Protocole « Immersions », qui ne nécessite qu'une seule ratification pour entrer en vigueur.**

30. **Le Bureau félicite le Liban d'avoir ratifié le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières et d'avoir adhéré au Protocole « Prévention et situations critiques », et la Croatie d'avoir ratifié le Protocole « Immersions ».**

31. **Le Bureau encourage le Président et le secrétariat à poursuivre leurs efforts pour obtenir la ratification de la Convention de Barcelone révisée par tous les pays ainsi que la ratification de ses Protocoles.**

- B. Élaboration d'accords avec les pays hôtes pour les centres d'activités régionales

32. Le Coordonnateur a fait le point sur l'accord avec le pays hôte de chaque centre d'activités régionales et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du modèle général. Le secrétariat a demandé au Bureau de lui donner des orientations concernant la meilleure voie à suivre pour se conformer aux exigences de la décision IG.23/3.

33. Le Bureau a examiné la question et a donné des orientations à ce sujet.

Conclusion :

34. **Le Bureau prend note de l'état actuel de l'élaboration d'accords avec le pays hôte pour les centres d'activités régionales et demande au secrétariat de préparer une version préliminaire des dispositions communes de référence à appliquer pour assurer le fonctionnement efficace des centres d'activités régionales en fonction de leur mandat et en tenant compte du modèle d'accord approuvé avec le pays hôte, ainsi que des difficultés rencontrées à ce jour telles que rapportées par le secrétariat, pour plus ample examen lors de sa quatre-vingt-sixième réunion.**

- C. Réunion des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique

35. Le Coordonateur a présenté les calendriers et le processus concernant l'organisation d'une réunion des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique pour l'exercice biennal 2018–2019, conformément à la décision IG.23/3, en signalant que des informations pertinentes figuraient dans l'Annexe II du « Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques » (document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6).

36. Le Bureau a examiné la question et a donné des orientations à ce sujet. Il a été noté que, en ce qui concerne la teneur de la réunion des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique, la question des récifs artificiels pourrait figurer à l'ordre du jour de la réunion.

Conclusion :

37. **Le Bureau prend note de la feuille de route proposée pour la préparation, à titre d'essai, de la réunion des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique pour l'exercice biennal 2018-2019, telle que présentée par le secrétariat dans l'annexe II au document BUR 85.85/6/Rev.1 « Rapport sur les questions spécifiques ». Le Bureau recommande que l'Unité de coordination fournisse les conseils juridiques nécessaires, conformément à la décision de la Conférence des Parties, et que l'on évalue après la réunion s'il est nécessaire de faire appel à des experts externes afin de tirer des leçons et de les appliquer. Le budget disponible au titre d'autres lignes budgétaires pourrait être utilisé pour couvrir tout besoin supplémentaire lié à l'organisation de la réunion des points focaux thématiques, conformément aux règles de gestion financière.**

- D. Comité de respect des obligations

38. Le Coordonateur a fait le point sur l'application des décisions IG.23/1 et IG.23/2 et en particulier sur la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre par les Parties contractantes, ainsi que sur la composition du Comité de respect des obligations.

39. Le Bureau a examiné les questions ci-dessus et a donné des orientations à ce sujet. Le Bureau a souligné l'importance de la soumission dans les délais prescrits des rapports nationaux de mise en œuvre, afin de permettre la préparation de l'analyse de l'état général des progrès accomplis dans l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, pour examen à la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

Conclusions :

40. **Le Bureau félicite le secrétariat pour les bons résultats des efforts déployés pour augmenter le nombre de soumissions de rapports nationaux de mise en œuvre et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans tarder leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes 2012–2013 et 2014–2015.**

41. **Comme demandé dans la décision IG.23/2, le Bureau élit M. Ahmad El-Khatib, nommé par le Liban, pour siéger comme membre suppléant du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans, jusqu'à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties.**

42. **Le Bureau prie instamment le secrétariat de poursuivre les consultations avec Monaco afin de nommer un expert comme membre suppléant du Comité de respect des obligations pour un mandat de deux ans, jusqu'à la vingt et unième session de la Conférence des Parties, comme demandé dans la décision IG.23/2. Afin de veiller à ce que tous les sièges des membres du Comité de respect des obligations soient pourvus avant sa quatorzième réunion, le secrétariat devrait tenir des consultations avec le groupe régional compétent pour régler cette question.**

- E. Coopération et Partenaires

43. Le Coordonnateur a rendu compte au Bureau des efforts déployés pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la coopération régionales et à l'établissement et au renforcement des partenariats, afin d'accroître les effets du système formé par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone.

44. Se référant à la décision IG.19/6 sur la coopération et les partenariats entre le PAM et la société civile, le Coordonnateur a informé les membres du Bureau au sujet de l'évaluation de la candidature posée par « OceanCare » en vue d'obtenir une accréditation en tant que partenaire du Plan d'action pour la Méditerranée.

45. Le Bureau a examiné les questions ci-dessus et a donné des orientations à ce sujet. Les membres du Bureau ont noté que les conseils juridiques fournis par le secrétariat leur ont permis de comprendre que la liste de critères régissant l'accréditation des partenaires du Plan d'action pour la Méditerranée (figurant dans l'annexe II à la décision IG 19/6) était normative.

Conclusions :

46. **Le Bureau se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les questions relatives à la coopération et aux partenaires, en particulier l'établissement d'une étroite collaboration avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et engage le secrétariat à poursuivre ses travaux sur ces questions.**

47. **Le Bureau reconnaît qu'« OceanCare » remplit tous les critères, à l'exception du critère « e » de la décision IG.19/6 (annexe II), et demande au secrétariat de contacter « OceanCare » à ce sujet et de lui faire rapport à sa quatre-vingt-sixième réunion pour décision finale.**

48. **Le Bureau demande au secrétariat de lancer une consultation formelle écrite des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique au sujet de la première version de la stratégie de coopération conjointe pour recueillir des commentaires et des propositions d'amendements et préparer une version préliminaire avancée accompagnée d'une note explicative, afin qu'il l'examine lors de sa quatre-vingt-sixième réunion.**

- F. Processus d'établissement du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement

49. Le secrétariat a fourni au Bureau des informations actualisées sur le processus et les échéances concernant l'établissement du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement, tel que décrit dans l'Annexe IV au « Rapport du secrétariat sur les questions spécifiques » (document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6).

50. Le Bureau a examiné la question mentionnée ci-dessus et a donné des orientations à ce sujet. En plus des conclusions présentées ci-dessous, le Bureau a indiqué que le secrétariat devait :

- a) Permettre aux Parties contractantes de désigner, par l'intermédiaire des points focaux pour le Plan bleu, des experts pour le processus d'examen du rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement ;
- b) Examiner les moyens permettant aux Parties contractantes de participer au Comité de pilotage du processus (par exemple moyennant la participation de deux Parties contractantes par groupe sous-régional, soit au total six Parties contractantes) ;
- c) Examiner les moyens permettant d'assurer la participation d'experts nationaux au Comité scientifique. En outre, chaque composante du PAM devrait contacter ses points focaux et demander s'ils pouvaient proposer des experts susceptibles d'apporter leur concours dans la préparation de chaque chapitre du rapport.

Conclusion :

51. **Le Bureau prend note avec satisfaction des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement et demande au secrétariat :**

- a) **D'examiner la table des matières du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement, ainsi que le processus et les échéances concernant l'établissement du Rapport afin de tenir compte des commentaires et propositions des points focaux thématiques et des membres de la Commission méditerranéenne sur le développement durable ;**
- b) **De veiller à prendre dûment en considération, dans la structure du rapport, la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et le résultat stratégique 1.4 de la Stratégie à moyen terme elle-même ;**
- c) **De mener le processus d'examen avec la participation entière et en temps opportun des points focaux thématiques.**

- G. Évaluation des stratégies régionales et des plans d'action prévus dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée

52. Le Coordonnateur a présenté ce point de l'ordre du jour, en mentionnant le processus et les échéances concernant l'évaluation des stratégies régionales et des plans d'action prévus dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, ainsi que l'en ont chargé les Parties contractantes. Ces évaluations comprennent l'examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée, l'évaluation indépendante de l'application de la Stratégie à moyen terme et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

53. Un accent particulier a été mis sur le calendrier des évaluations à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée et des plans d'action nationaux, lorsque les décisions de la Conférence des Parties sur ce sujet invitaient à fournir des éclaircissements.

54. Le Bureau a examiné la question et a donné des orientations à ce sujet.

Conclusions :

55. **Concernant l'évaluation des stratégies régionales et des plans d'action prévus dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, le Bureau prend note des décalages portés à son attention par le secrétariat et invite le secrétariat à informer les Parties contractantes du calendrier correct figurant dans le Tableau 1 du document BUR 85.85/6/Rev.1 « Rapport sur les questions spécifiques ».**

56. **Le Bureau demande au secrétariat de préparer, en temps opportun, un projet de décision thématique, comprenant une feuille de route ciblée concernant les processus d'évaluation à mi-parcours de l'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée à l'aide d'indicateurs, et de la soumettre à la prochaine réunion des points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée pour examen à la vingt et unième session de la Conférence des Parties pour examen plus approfondi.**

57. **Le Bureau demande au secrétariat d'élaborer une feuille de route pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle et la préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme en tenant compte des processus pertinents d'évaluation, afin qu'il l'examine à sa quatre-vingt-septième réunion.**

58. **Dans l'élaboration des principaux éléments des six plans régionaux, le Bureau demande au secrétariat de donner la priorité aux mesures de prévention de la pollution en amont afin de**

réduire et empêcher la pollution marine provenant de sources terrestres et invite les Parties contractantes à contribuer et à participer pleinement à ce processus important. Dans ce but, le Bureau demande à l'Unité de coordination d'inviter les points focaux thématiques MED POL à désigner des experts pour participer aux deux réunions prévues en 2018-2019 et à suivre les processus rédactionnels.

- H. Sensibilisation, Information et Communication

59. Le Coordonnateur a rapidement fait le point sur les activités menées en matière d'information et de communication et sur les plans prévus dans ce domaine pour l'exercice biennal à venir. Le processus de préparation de la stratégie de communication du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE a été particulièrement mentionné.

Conclusion :

60. **Le Bureau exprime sa satisfaction concernant les efforts menés et les résultats obtenus en matière d'information et de communication et demande au secrétariat de poursuivre dans cette direction, en parallèle avec le processus de préparation de la Stratégie de communication révisée.**

- I. Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence des Parties

61. Le Coordonnateur a brièvement présenté ce point de l'ordre du jour, en indiquant que les préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence des Parties et la collaboration avec le pays hôte, l'Italie, avaient déjà commencé depuis le premier trimestre de l'exercice biennal en cours.

62. Le membre du Bureau représentant l'Italie, pays qui accueillera la vingt et unième session de la Conférence des Parties, a fourni des informations préliminaires concernant l'organisation de la manifestation.

63. Les membres du Bureau ont discuté des principaux aspects de la réunion et ont fourni des orientations concernant le processus d'élaboration des aspects importants de la vingt et unième session de la Conférence des Parties, comme suit :

- a) Le Bureau doit, lors de sa quatre-vingt-sixième réunion, discuter des thèmes généraux et des questions dont est saisie la Conférence des Parties à sa vingt et unième session et de la liste préliminaire des décisions de la vingt et unième session de la Conférence des Parties ;
- b) Les activités d'information et les consultations avec les Parties contractantes qui suivront, ainsi que les échéances correspondantes ;
- c) Le Bureau doit, lors de sa quatre-vingt-septième réunion, discuter des principaux éléments de la Déclaration ministérielle ;
- d) La réunion des points focaux du PAM examinera la version préliminaire de la Déclaration ministérielle ;
- e) L'élaboration de la Déclaration ministérielle se poursuivra en vue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.

Conclusions :

64. **Le Bureau se félicite de l'approche proactive du secrétariat concernant la préparation très tôt de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.**

65. **Le Bureau invite l'Italie, pays qui accueillera la vingt et unième session de la Conférence des Parties, et le secrétariat à fournir davantage d'informations sur les préparatifs de cette session, à sa quatre-vingt-sixième réunion, notamment sur les questions importantes et le thème éventuel de la session.**

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des manifestations, y compris la date et le lieu de la quatre-vingt-sixième réunion du Bureau

66. Le Bureau a décidé de tenir sa quatre-vingt-sixième réunion les 6 et 7 novembre 2018 à Athènes (Grèce).

67. Le Bureau a également convenu de confirmer les dates exactes de la réunion des points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à sa quatre-vingt-sixième réunion. Le secrétariat a indiqué que les délais requis pour l'établissement des documents de la réunion étaient de deux mois et a souligné les contraintes qu'un tel délai posait pour établir un calendrier adéquat de réunions.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

68. Aucune autre question n'a été soulevée par les membres du Bureau.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

69. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions et recommandations présentées dans ce rapport.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

70. La réunion a été clôturée par la Présidente du Bureau le jeudi 19 avril 2018, à 12 h 00.

Annexe I

Liste de participants

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

ALBANIA / ALBANIE

(PRESIDENT)

Ms. Klodiana Marika

Director
Department of Development Programmes of
Environment
Ministry of Tourism and Environment

Tel: +355 422 672 233
Email: Klodiana.Marika@moe.gov.al

CYPRUS / CHYPRE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Charalambos Hajipakkos

Chief Water Officer
Water Development Department
Ministry of Agriculture, Rural Development and
Environment

Tel: +357 2260 9400
Email: chajipakkos@wdd.moa.gov.cy

EGYPT / ÉGYPT

(VICE PRESIDENT)

Mr. Ahmed Kassem Sheta

Head of Central Department of ICZM
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
Ministry of State for Environmental Affairs

Tel: +20 100 38 24 600
Email: ahmed_sheta@hotmail.com

ITALY / ITALIE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Oliviero Montanaro

Head of Unit IV
Directorate General for Nature and Sea
Protection, Environment Protection,
International Issues
Ministry of Environment, Land and Sea

Tel: +39 06 5722 8487; +39 06 5722 3441
Email: montanaro.oliviero@minambiente.it

Ms. Silvia Sartori

Expert
Unità Assistenza Tecnica Sogesid
Ministry of Environment, Land and Sea

Tel: +39 657 228 410
Email: sartori.silvia@minambiente.it

TUNISIA / TUNISIE

(VICE PRESIDENT)

Mr. Mohamed Sghaier Ben Jeddou

Directeur Général de l'Environnement et de la
Qualité de Vie
Ministère des Affaires Locales et de
l'Environnement

Tel: +216 70 243 928
Mob: +216 98 577 699
Email: mohamed.benjeddou@mineat.gov.tn

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

(RAPPORTEUR)

Ms. Ivana Stojanovic
Adviser, Department for Sustainable
Development and Integrated Coastal Zone
Management
Ministry of Sustainable Development and
Tourism

Tel: + 382 2044 6388
Email: ivana.stojanovic@mrt.gov.me

OBSERVER / OBSERVATEUR

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Marijana Mance
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point
European Commission
Directorate-General for Environment
Unit C2: Marine Environment and Water
Industry

Tel: +32 22 982 011
Email: marijana.mance@ec.europa.eu

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN /
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr. Gaetano Leone
Coordinator

Tel: +30 210 72 73 101
Email: gaetano.leone@un.org

Ms. Tatjana Hema
Deputy Coordinator

Tel: +30 210 72 73 115
Email: tatjana.hema@un.org

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Tel: +30 210 72 73 132
Email: ilias.mavroeidis@un.org

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en janvier - mars 2018
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques : <ul style="list-style-type: none">a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocolesb) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionalesc) Réunion des points focaux thématiques pour les Aires Spécialement Protégées/Biodiversitéd) Comité de respect des obligationse) Coopération et partenairesf) Procédé de préparation du rapport sur l'état de l'environnement et le développementg) Evaluation des Stratégies régionales du PAM et des Plans d'actionh) Sensibilisation, information et communicationi) Préparations pour la CdP 21
Point 6 de l'ordre du jour	Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 86^e réunion du Bureau
Point 7 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 8 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 9 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion